



2021 – Bulletin des plaisanciers № 2
SECTION DU CANAL WELLAND

Éclusement des embarcations de plaisance aux écluses du Canal Welland

Afin de bien servir la clientèle des plaisanciers en période de pandémie et limiter le risque potentiel de propagation du virus COVID-19, la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) impose certaines conditions sur les éclusages des embarcations de plaisance. Les plaisanciers sont invités à respecter ces conditions et à suivre les conseils des responsables de la santé publique, y compris les pratiques d'hygiène nécessaires et la distanciation sociale de deux mètres.

1. Système de réservation

Un nouveau [système de réservation](#) en ligne sera en vigueur pour le Canal Welland. Afin d'assurer un passage dans le canal, il sera obligatoire de faire une réservation à l'avance. La disponibilité sera limitée.

Veillez suivre les liens suivants pour plus d'informations :

- [Péages des embarcations de plaisance](#)
- [Réservation - Embarcations de Plaisance](#)

2. Avis d'arrivée au Canal Welland et au quai d'embarcation de plaisance

Transits montants

Le jour du transit, les plaisanciers ayant une réservation confirmée doivent être en position au petit quai de Port Weller au plus tard à 9h00 et sont demandés de signaler leur arrivée en appelant le centre des opérations sur le canal VHF 14 (156.7MHz) ou par téléphone cellulaire au 289-690-4344. De plus amples renseignements seront fournis à ce moment.

Transits descendants

Le jour du transit, les plaisanciers ayant une réservation confirmée doivent être en position au petit quai de Port Colborne au plus tard à 7h00 et sont demandés de signaler leur arrivée en appelant le centre des opérations sur le canal VHF 14 (156.7MHz) ou par téléphone cellulaire au 289-690-4344. De plus amples renseignements seront fournis à ce moment.

Lorsque l'écluse est dégagée et prête pour l'arrivée, l'éclusier donnera le feu vert et demandera à l'embarcation de plaisance de procéder. Veillez suivre les instructions de l'éclusier.



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System ***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

Les téléphones sur les quais d'embarcations de plaisance ne seront pas disponibles. Les plaisanciers sont priés de demeurer dans leurs embarcations de plaisance en tout temps et de ne pas s'amarrer à d'autres plaisanciers.

3. Dans l'écluse

Afin de répondre aux directives de distanciation sociale, le positionnement des embarcations en amarrage en groupe ne sera pas permis. Les embarcations seront sécurisées le long du mur de l'écluse, les unes après les autres.

4. Passage frontalier international

En raison des restrictions imposées par la COVID-19 qui peuvent limiter le droit de passage inoffensif, les utilisateurs d'embarcations de plaisance qui souhaitent traverser la frontière internationale pour franchir les écluses doivent d'abord s'assurer qu'ils sont autorisés à le faire en consultant le site de l'ASFC ou celui du Homeland Security.

Région Niagara
Le 22 avril 2021

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél. : (450) 672-4115
Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8
Tél. : (905) 641-1932
Fax : (905) 641-5721